

Impôt sur le revenu

conjoint et les enfants sera de 6 et 5 p. 100 au lieu d'équivaloir au taux d'inflation. Ils constateront également en regardant les tables d'impôt que la plupart des contribuables de ma circonscription, et de toutes les régions du Canada, qui ont un revenu imposable inférieur à \$24,000, ne réaliseront pas d'économie d'impôt. Par contre, les contribuables qui ont un revenu imposable net de plus de \$25,000 et qui représentent 25 p. 100 de la population, économiseront de l'impôt.

Par conséquent, la réduction d'impôts dont le ministre des Finances a parlé en novembre 1981 s'adresse uniquement à 25 p. 100 des Canadiens gagnant un revenu, ce qui prouve, à mon sens, que le gouvernement continue à faire payer systématiquement plus d'impôts à la classe moyenne et aux gagne-petit et à en faire payer moins aux nantis et aux grandes sociétés. Il suffit de relire le compte rendu pour constater que l'impôt sur le revenu des particuliers est passé de 59 p. 100 en 1960 à 69 p. 100 en 1980. Les impôts sur le revenu des sociétés représentaient 42 p. 100 des impôts en 1960, mais seulement 31 p. 100 en 1980. La loi de l'impôt touche plus durement les citoyens qui ont un revenu imposable net inférieur à \$24,000, soit 75 p. 100 de la population. Nous devrions tous nous y opposer, et j'espère que le gouvernement fera le nécessaire pour accorder un répit fiscal à ces citoyens dans son prochain budget.

• (1650)

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, le bill C-139 constitue la dernière en date des tentatives malavisées visant à mettre en œuvre les dispositions du budget de novembre 1981. Pour faire bonne mesure, on y a ajouté une foule d'autres mesures émanant des budgets de juin et d'octobre. Je ne crois pas qu'il y ait le moindre doute que le budget de novembre 1981 était, de tous les budgets que le Canada a connus depuis 50 ans, celui qui pénalisait le plus lourdement les investissements, les affaires, la croissance économique, l'agriculture, les simples citoyens, l'initiative individuelle, et celui qui a contribué le plus à détruire la confiance. Il a soulevé un tollé de protestations. Depuis qu'il a été présenté, on lui a apporté environ 45 modifications, et c'est ce qui en reste que l'on nous propose maintenant par le bill C-139. On se demande pourquoi, devant l'opposition généralisée de toutes les classes de la société canadienne, le gouvernement s'embarque dans la mise en œuvre d'une mesure aussi mal conçue.

Le budget de novembre 1981 était une catastrophe, non seulement par les mesures qu'il proposait mais parce qu'il a fait disparaître tout esprit de coopération en imposant une intervention unilatérale du gouvernement, sans la consultation habituelle. Manifestement, il avait été rédigé par des bureaucrates qui n'avaient nullement songé aux répercussions qu'il aurait sur les contribuables et les hommes d'affaires. L'un de ses plus grands défauts était qu'il introduisait la rétroactivité. Les modifications qu'on lui a apportées ont immédiatement plongé le pays dans un abîme d'incertitude et ont dissipé d'autant la confiance au Canada. Je crois qu'aucun d'entre nous ne peut citer un autre exemple d'une importante réforme fiscale présentée de cette manière.

Le ministre des Finances (M. Lalonde) a déclaré que les modifications constituent un pas dans la bonne voie et que le simple bon sens nous dit qu'il faut améliorer le régime fiscal. Nous applaudissons aux modifications que l'on a apportées, mais je me pose des questions au sujet de mes amis d'en face,

qui ont voté massivement en faveur du budget de 1981. Ils devraient être couverts de honte, monsieur le Président. L'ancien ministre des Finances a été complètement désavoué par son successeur, et il devrait avoir la décence et l'intégrité de démissionner. Tous nos vis-à-vis ont voté en faveur du budget même s'ils savaient parfaitement qu'il aurait des répercussions nuisibles pour l'économie canadienne. Ils devraient se demander s'ils servent d'abord les intérêts de leur pays ou bien la survie politique du ministre et du gouvernement. Ils ne peuvent répondre à cette question sans rougir de honte. Qu'ils ne viennent pas nous parler maintenant de la stabilité du régime fiscal, alors qu'ils ont eux-mêmes contribué à créer l'incertitude et l'instabilité qui nous rongent actuellement.

Je voudrais citer des passages très instructifs tirés des observations faites par le ministre d'État chargé du Développement économique (M. Johnston) alors qu'il occupait un autre portefeuille. Le 16 novembre 1981, comme en fait foi la page 12787 du hansard, il a dit ceci:

Le budget présenté par mon collègue le 12 novembre est une étape essentielle de cette réforme que les prochains budgets viendront consolider, je l'espère.

Il a ajouté:

... ce budget ... va contribuer à la productivité, à la croissance économique, à la création d'emplois et à la lutte contre l'inflation.

Voilà ce qu'il a dit au sujet du budget. Réflexion faite, les hommes d'affaires, les députés au Parlement et tous les Canadiens se sont aperçus que ce n'était pas le cas, et le ministre a dû revenir sur ses paroles. Il a ajouté encore, comme en témoigne la page 12790 du hansard:

Mes collègues et moi-même remercions le ministre des Finances (M. MacEachen) d'aider les Canadiens qui se trouvent dans une situation précaire à cause des taux d'intérêt élevés, de vouloir limiter les dépenses et réduire le déficit et de s'être engagé de façon intelligente dans la voie d'une réforme fiscale attendue depuis longtemps.

Le 18 décembre 1981, comme on peut le lire à la page 14236 du hansard, le ministre des Finances de l'époque a dit du budget que c'était:

... une stratégie qui vise la création d'emplois permanents et une croissance soutenue, non seulement pour ce mois-ci et le mois prochain, mais pour toute l'année prochaine et les années suivantes. Je suis convaincu que c'est la bonne stratégie et qu'il faut s'y tenir.

Quelle farce, monsieur le Président! Quelle absurdité! Quelle hypocrisie! Bon Dieu! Peut-on imaginer un ministre de la Couronne qui fait ce genre de déclaration, alors que nous sommes aujourd'hui aux prises avec un taux de chômage de plus de 13 p. 100, ce qui représente probablement deux millions de chômeurs! Voilà quelle est la situation au pays—un manque de confiance, un manque de croissance. Le désespoir et l'angoisse règnent.

Les orateurs ont jusqu'à présent parlé du contenu du projet de loi C-139, affirmant que c'est là l'un des projets de loi les plus complexes à avoir jamais été présentés à la Chambre. C'est vrai; c'est probablement le plus complexe depuis les mesures de réforme présentées en 1971. Orateurs après orateurs ont fait allusion au fait que nous avons besoin, non pas d'un autre projet de loi fiscal de 300 pages, mais bien d'une simplification du régime fiscal actuel de façon qu'il soit plus facilement accessible aux gens qui enfin de compte doivent payer.

Tous les députés, tous les Canadiens parlent du besoin de simplifier la loi au lieu de nous présenter un projet de loi comme celui-ci qui compliquera encore davantage la loi de l'impôt sur le revenu.